



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Acces des locaux

Question écrite n° 10742

Texte de la question

M. Andre Berthol appelle l'attention de Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, sur le plan intitule « ville ouverte » visant a ameliorer l'accessibilite des villes et des equipements aux personnes handicapees et a mobilite reduite, qui a fait l'objet de la loi no 91-663 du 13 juillet 1991, Journal officiel du 19 juillet 1991. Or le texte du decret d'application qui a recu un avis favorable de la haute juridiction administrative n'est toujours pas paru. Il lui demande de bien vouloir lui faire connaitre la date de parution du decret afin de favoriser une meilleure integration sociale des handicapes dans leur vie quotidienne.

Texte de la réponse

Le decret no 94-86 du 26 janvier 1994 pris en application de la loi no 91-663 du 13 juillet 1991 portant diverses mesures destinees a favoriser l'accessibilite, aux personnes handicapees, des locaux d'habitation, des lieux de travail et des installations accueillant du public, a ete publie au Journal officiel le 28 janvier 1994. Sa publication s'inscrit dans un programme plus general relatif a l'accessibilite des installations aux personnes handicapees.

Données clés

Auteur : [M. Berthol André](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10742

Rubrique : Handicapes

Ministère interrogé : affaires sociales, santé et ville

Ministère attributaire : affaires sociales, santé et ville

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 janvier 1994, page 436

Réponse publiée le : 21 février 1994, page 879